

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°10/2025**

<b>Date convocation</b>	<b>: 17/02/2025</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>: 13</b>

<b>Présents</b>	<b>: 09</b>
<b>Votants</b>	<b>: 10</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents** : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Olivier MORICEAU - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN.

**Procuration (s)** : Marc LARROQUE pour Thierry FERRAND

**Absents** : Florise PADER - Agnès VRINAT - Patrick LOISEL.

**Secrétaire de séance** : Gérard CAFFORT

**Objet : Attribution d'une subvention pour les classes de découverte des CE1 et CM2 de l'école G. BIZET – année scolaire 2024/2025**

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriale, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques détaillant les conditions générales d'encadrement, de sécurité, d'assurance, de déplacement et d'hébergement,

Vu la circulaire n°2005-001 du 05 janvier 2005 soulignant les bienfaits pédagogiques des séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré,

Vu la présentation des projets de séjours des classes de CE1 et de CM2 de l'école Georges BIZET pour l'année 2024/2025.

Considérant le projet pédagogique Théâtre à Mèze en faveur de 6 enfants de la commune de Salinelles, scolarisés en classe de CE1 à l'école G. BIZET d'Aspères,

Considérant que ce projet à différents objectifs :

- en termes d'enseignement moral et civique : le vivre ensemble, la solidarité et l'entraide ;
- en termes d'apprentissages scolaires : le langage oral et écrit, la lecture ;
- sportifs : randonnée, VTT;
- théâtre et arts plastiques.

Considérant le projet de la classe découverte à Palavas les Flots en faveur de 5 enfants de la commune de Salinelles, scolarisés en classe de CM2 à l'école G.BIZET d'Aspères,

Considérant que ce projet à différents objectifs :

- en termes d'enseignement moral et civique : le vivre ensemble, la solidarité et l'entraide ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publiée le 06/03/2025

ID :030-213003064-20250303-102025-DE

2305180170  
2025

- en termes d'apprentissages scolaires : le langage oral et écrit, la géographie, les sciences, la lecture ;
- sportifs : des activités nautiques en lien avec la mer ;
- environnementaux : la découverte du littoral, sa faune et sa flore, la fragilité du milieu marin et lagunaire.

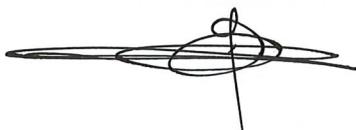
Il convient d'appliquer la subvention de 50 € par enfants de la commune de Salinelles pour la classe de découvert : soit d'attribuer (5+6 enfants) X 50€/enfant = 550 € pour les deux projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'attribuer** la somme de cinq cent cinquante euros (550 €) de subvention pour les classes de découverte à la coopérative de l'école G. BIZET d'Aspères.
- **Décide d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder au versement de cette subvention, à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)

Envoyé en préfecture le 05/03/2025  
Reçu en préfecture le 05/03/2025  
Publiée le 06/03/2025  
ID : 030-213003064-20250303-102025-DE